



**Ville de Mèze**

## **ARRÊTE MUNICIPAL**

### **TRAVAUX N° 9 RUE RAPHAEL BESSOU AUTORISATION DE STATIONNER**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par la SARL « MARICEL », sise résidence l'Ostréale 19 rue des Horts à Mèze, représentée par M. Maricel Chchea,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant le terrassement de vide sanitaire 9 rue Raphael Bessou, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à stationner une benne sur une partie du trottoir et de la chaussée, à hauteur du n° 9 rue Raphael Bessou, du mercredi 6 décembre 2023, 07h00 au vendredi 15 décembre 2023, 20h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la SARL « MARICEL », sise résidence l'Ostréale 19 rue des Horts à Mèze, représentée par M. Maricel Chchea, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 30 novembre 2023.

**Le Maire**

**Thierry BAEZA.**

